

Mes démarches avant le dépôt d'une demande d'aide à la DDT 89 ...

DEMARCHES A SUIVRE ...

... selon votre situation (liste non exhaustive) :

DEMANDER LA CREATION D'UN N° PACAGE

**Installation, création ou transformation de société,
changement de gérance**

Formulaire CERFA N° en cours
"Demande d'attribution d'un
numéro PACAGE"

☎ DDT : 03 86 48 42 59
✉ ddt-sea-uad@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr
rubrique : "Aides directes de la PAC/
Obtenir un N° PACAGE
ou
sur TelePAC
rubrique : "Formulaires et notices 2020/demande
relative à l'exploitation/formulaires"
www.telepac.agriculture.gouv.fr

Le N° PACAGE est indispensable
pour la télédéclaration de vos aides
PAC. N'attendez pas le dernier
moment pour en faire la demande.

MODIFIER LES DONNEES DE SON EXPLOITATION

Changement d'associés, changement de nom....

Formulaire CERFA N° en cours
"Déclaration des modifications
intervenues au sein d'une
exploitation"

☎ DDT : 03 86 48 42 59
ddt-sea-uad@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr
rubrique : "Aides directes de la PAC/Obtenir ou changer de N° PACAGE"
ou
sur TelePAC
rubrique : "Formulaires et notices 2023/demande relative à l'exploitation/formulaires"
www.telepac.agriculture.gouv.fr

DEMANDER UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

**Installation, reprise de foncier, réunion d'exploitations,
modification en nombre et nom des associés**

Dossier de demande

☎ DDT : 03 86 48 41 49
lundi au jeudi de 8h45 à 11h45
ddt-sea-foncier@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr
rubrique : "structures"

FAIRE MUTER LES TERRES A LA MSA

**Cession/reprise de foncier, transformation juridique,
installation, départ en retraite**

Bulletin de mutation des terres

☎ MSA : 09 69 36 20 50
www.msa-bourgogne.fr

Pensez à conserver une copie du
bulletin de mutation des terres. Elle
servira pour le transfert des DPB

TRANSFERER LES DROITS (DPB)

**Cession/reprise de foncier, transformation juridique,
installation, départ en retraite**

DPB

Formulaire(s) de transfert

☎ DDT : 03 86 48 41 29 pour les transferts
et 03 86 48 42 59 pour la réserve DPB
✉ ddt-sea-uad@yonne.gouv.fr
Site de TELEPAC
rubrique "notices" "DPB"

Dépôt au fil de l'eau ;
Date limite de dépôt : 15/05/N pour la
prise en compte d'évènements
intervenues depuis le 16/05/N-1.

AIDES A L'INSTALLATION (DJA) et AIDE A L'INVESTISSEMENT (PCAE)

**Cession/reprise de foncier, transformation juridique,
installation, départ en retraite**

A compter du 1^{er} janvier 2023, ces
dossiers sont instruits par le Conseil
Régional de Bourgogne-Franche-
Comté

✉ contact.agriculture@bourgognefranche.comte.fr

Pour contacter la DDT 89 : 3 rue Monge BP 79 89011 Auxerre cedex
téléphone standard : 03 86 48 41 00
mél : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Mise à jour : 16 février 2023